

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 342 du 25 Avril 1943

n° 342

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 9 du 01/05/1943

Date de publication

25 avril 1943

Date du numéro

1 mai 1943

TEXTE INTÉGRAL

Les arrêtés des 10 Février et 1 Mars 1943 sus-visés concernant M. MERLO, sont et demeurant rapportés. M. MERLO, Sous-Chef de Bureau des Secrétariats Généraux des Colonies, licencié en droit, est nommé à titre provisoire et par intérim Président du Tribunal Supérieur d Appel en remplacement du 'Titulaire, appelé à d'autres fonctions. M. MERLO aura droit en cette qualité à 1 allocation prévue par l'article 9 alinéa 3 du Décret du 2 Mars 1910, soit 9.000 francs l'an. Avant d'entre en fonctions M. MERUO prêtera le serment réglementaire devant le Chef de la Colonie.